



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2002

Original: français

Cinquante-septième session

Point 109 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

situations relatives aux droits de l'homme

et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Burundi

Note du Secrétaire général*

Dans sa résolution 2002/12, adoptée sans vote le 19 avril 2002, et approuvée par le Conseil économique et social par sa décision 2002/246, du 25 juillet 2002, la Commission des droits de l'homme a prié la Rapporteuse spéciale de soumettre un rapport intérimaire sur la situation des droits de l'homme au Burundi à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. La Rapporteuse spéciale n'a pas pu effectuer sa sixième mission au Burundi avant la fin du mois d'août 2002 et, par conséquent, elle se limitera à une présentation orale.

* Cette note présente la décision prise par la Rapporteuse spéciale de faire un rapport oral à l'Assemblée générale.

